



Nicolas BUREAU
Expert Forestier
9 avenue René Gasnier
49100 ANGERS

A Villeneuve-en-Retz,
Le 14 août 2025

Objet : projet de boisement – Villeneuve-en-Retz
Dossier suivi par : Urbanisme/YP/AG/LP/YB/2025-08-046

Monsieur BUREAU,

En réponse à votre mail du 24 juillet 2025 concernant un projet de boisement sur la parcelle 059 C 1261 à Villeneuve-en-Retz, la commune souhaitait apporter les remarques suivantes :

- La parcelle 059 C 1261 est classée comme emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme pour la gestion des eaux pluviales, en raison des inondations récurrentes subies dans les villages de la Voyetterie, villages voisins de la parcelle.
- La commune souhaite le retour à l'état naturel des berges du cours d'eau du Loup Pendu, avec un reprofilage afin de retrouver une pente douce vers le ruisseau sur une bande d'environ 20 mètres (voir pièces jointes), située dans la zone N inscrite au PLU, pour rétablir les zones d'expansion des crues.
- Par ailleurs, le cours d'eau fera l'objet d'un travail morphologique et un reméandrage sera réalisé pour améliorer la qualité de l'eau. Ces travaux seront réalisés dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) par le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB). Une bande non utilisable, de 10 mètres de large longeant le cours d'eau, sera à respecter lors de la plantation du boisement.
- Enfin, un aménagement complémentaire sous la Route Départemental (RD13) pourrait éventuellement impacter l'angle sud-est de la parcelle, dans le cadre de la création de nouvelles traversées pluviales pour améliorer les écoulements, en fonction des études menées par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Yves BLANCHARD,
Le Maire,

